



PROCEDURE ADAPTEE

(Article R. 2123-1 et s. du Code de la Commande Publique)

ORGANISME ACHETEUR :

VILLE DE BIARRITZ

Direction des Marchés Publics

Avenue Edouard VII - B.P. 58 - 64202 BIARRITZ Cedex

☎ : 05.59.41.39.69 - E.mail : marche@biarritz.fr

OBJET DU MARCHÉ :

Accord-cadre à bons de commande pour la fourniture et la livraison de pain et de viennoiseries pour les repas et goûters des enfants (cantines scolaires et activités périscolaires).

- Le nombre de repas servis est estimé à 1 300 par jour (350 le mercredi)
- Le nombre de goûters servis est estimé à 300 par jour (190 le mercredi)

Les candidats devront fournir des échantillons (conditions décrites dans le C.C.T.P.).

L'accord-cadre sera conclu pour l'année 2022. Il pourra être reconduit trois fois, pour les années 2023, 2024 et 2025, sous réserve d'une décision expresse de la Ville de Biarritz en ce sens.

Le montant des commandes susceptibles d'être effectuées annuellement variera dans les limites suivantes : minimum : 8 000 € T.T.C. / maximum : 24 000 € T.T.C.

OBTENTION DES DOSSIERS :

Le dossier doit être téléchargé à l'adresse suivante : <https://demat-ampa.fr>

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES :

Pour toute question ou demande dans le cadre de la consultation, veuillez utiliser le profil acheteur de la Ville de Biarritz : <https://demat-ampa.fr>

Une réponse vous sera apportée sur celui-ci.

CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES :

La date limite de remise des offres est fixée au 8 décembre 2021 à 16 h 00, par voie électronique à l'adresse suivante : <https://demat-ampa.fr>

Le dépôt des offres doit être effectué uniquement par voie électronique via le profil acheteur (pas d'envoi par courrier ou courrier électronique).